

**MAIRIE DE BRIGNEMONT**

**RÉUNION DU 15 Avril 2014**

**Séance 2014-III**

L'an deux mille quatorze le 15 avril le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain CLUZET

**Date de convocation** : 08/04/2014

**Présents** : MM CLUZET Alain, BOUSSAROT Jérôme, SAURIN Jacques, MOULET Jean-Louis, VIVIAN Sonia, MOUREAU Marie-Claude, CARLESSO Serge, CHAUBET Bernard, TIAR Denis, LACOURT André, SIMORRE Sylvana

**Absent excusé**

**Secrétaire de séance** : MOUREAU Marie-Claude

**Ordre du jour** : 2014-III-1 Indemnités Maire-Adjointes  
2014-III-2 Election délégués SDEHG  
2014-III-3 Election délégués SMEA  
2014-III-4 Election délégués Syndicat des Eaux  
2014-III-5 Election délégués Syndicat Val de Save  
2014-III-6 Délégations données au Maire  
2014-III-7 Vote du taux des taxes et vote du budget  
2014-III-8 Acquisition d'une tondeuse autoportée

**2014-III-1 Indemnités Maire-Adjointes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Considérant que la commune compte moins de 500 habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints :

17 % de l'indice 1015 à Monsieur le Maire

4.35 % de l'indice 1015 au 1° adjoint

4.35 % de l'indice 1015 au 2° adjoint

4.35 % de l'indice au 3° adjoint.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES**

<i>Nom de l'élu</i>	Prénom de l'élu	Qualité	TAUX/IB 1015	Brut mensuel	Ecrêtement
CLUZET	Alain	Maire	17	646.25	Non
BOUSSAROT	Jérôme	1° adjoint	4.35	165.60	Non
SAURIN	Jacques	2° adjoint	4.35	165.60	Non
MOULET	Jean-Louis	3° adjoint	4.35	165.60	Non

**2014-III-2 Election délégués SDEHG**

Le maire indique que le SDEHG est composé de 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local et la représentation des communes membres au comité du SDEHG au travers de collèges électoraux.

Chaque conseil municipal doit élire 2 délégués à la commission territoriale dont il relève et cela, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

La commune de BRIGNEMONT relève de la commission territoriale de LAGRAULET ST NICOLAS

Le SDEHG est administré par un comité composé de 157 délégués élus par les collèges électoraux relevant de chacune des commissions territoriales constituées au sein du SDEHG à raison d'un délégué par tranche de 5 000 habitants, toute fraction de tranche étant comptée comme une tranche entière, et le nombre de délégués étant plafonné à 15 par commission territoriale.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués de la commune à la commission territoriale de LAGRAULET ST NICOLAS conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

**RESULTATS**

Nombre de votants :11

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

*La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
SAURIN Jacques	11
MOULET Jean-Louis	11

**Délégué n°1**

Monsieur Jacques SAURIN est élu à la majorité absolue,

**Délégué n°2**

Monsieur Jean-Louis MOULET est élu à la majorité absolue.

**2014-III-3 Election délégués SMEA**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne en date du 1/1/2010 pour les compétences suivantes :

- B1. Assainissement collectif - Collecte
- B2. Assainissement collectif - Transport
- B3. Assainissement collectif - Traitement
- C. Assainissement non collectif
- D1. Eaux pluviales

Monsieur le Maire précise que les collectivités et établissements membres sont représentés, au sein des instances délibérantes du SMEA<sub>31</sub>, par des délégués. Le nombre de délégués, dont dispose chaque collectivité et établissement, est déterminé en fonction de leur population respective et par application du tableau figurant dans les statuts qui arrêtent, par tranches d'habitants, le nombre de délégués correspondant.

Outre ces règles de représentation il est rappelé qu'au sein des instances délibérantes du SMEA<sub>31</sub> les voix des délégués sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité ou établissement d'appartenance.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la désignation des membres de l'assemblée qui seront chargés de représenter la commune au sein des instances délibérantes du SMEA<sub>31</sub>. A ce titre, l'article 10-1 des statuts régissant le SMEA<sub>31</sub> prévoit que les délégués des collectivités membres sont simplement désignés au sein de leur assemblée délibérante respective. Cette

## Mairie de BRIGNEMONT Séance du 15 avril 2014

désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il appartient donc au conseil municipal de désigner, selon les modalités précitées, 2 délégués chargés de siéger à l'assemblée délibérante du SMEA<sub>31</sub> dès sa mise en place.

Après avoir entendu l'exposé de Madame/Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- de désigner, afin de représenter la commune au sein des instances délibérantes du SMEA<sub>31</sub>, les 2 personnes suivantes :
  - Monsieur Alain CLUZET élu à la majorité absolue
  - Monsieur Jacques SAURIN élu à la majorité absolu

### 2014-III-4 Election délégués Syndicat des Eaux

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants qui représenteront la commune au syndicat intercommunal des Eaux Vallée de la Save et Coteaux de Cadours.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Résultat du scrutin :

- Délégués titulaires :  
Nombre de votants :11

Nombre de bulletins blanc ou nuls :0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Madame VIVIAN Sonia                      11voix

Monsieur LACOURT André 11 voix

Madame VIVIAN Sonia et Monsieur LACOURT André ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont élus délégués titulaires.

- Délégués suppléants :

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blanc ou nuls : 0

## Mairie de BRIGNEMONT Séance du 15 avril 2014

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme SIMORRE Silvana 11 voix

Monsieur CARLESSO Serge 11 voix

Mme SIMORRE Silvana et Monsieur CARLESSO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont élus délégués suppléants

### 2014-III-5 Election délégués Syndicat Val de Save

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants qui représenteront la commune au syndicat intercommunal « Val de Save »

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Résultat du scrutin :

- Délégués titulaires :  
Nombre de votants :11

Nombre de bulletins blanc ou nuls :0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Madame MOUREAU Marie-Claude 11 voix

Madame SIMORRE Sylvana 11 voix

Madame MOUREAU Marie-Claude et Madame SIMORRE Sylvana ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont élus délégués titulaires.

- Délégués suppléants :

-

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blanc ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

## Mairie de BRIGNEMONT Séance du 15 avril 2014

Madame VIVIAN Sonia 11 voix

Monsieur CARLESSO Serge 11 voix

Madame VIVIAN Sonia et Monsieur CARLESSO Serge ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont élus délégués suppléants

### 2014-III-6 Délégations données au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans les limites d'un montant de **2500 € \* par droit unitaire** les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

12° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

13° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement 6 d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de

## Mairie de BRIGNEMONT Séance du 15 avril 2014

l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

14° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

### 2014-III-7 Vote du taux des taxes et vote du budget

-Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2014 ce qui donne le résultat ci-dessous :

<b>LIBELLES</b>	<b>BASES NOTIFIEES</b>	<b>TAUX</b>	<b>PRODUIT</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>337 800,00</b>	<b>5,83</b>	<b>19 694,00</b>
<b>Taxe Fonc Prop Bâties</b>	<b>198 900,00</b>	<b>7,54</b>	<b>14 997,00</b>
<b>Taxe Fonc Prop non Bâties</b>	<b>44 000,00</b>	<b>74,32</b>	<b>32 701,00</b>
	<b>580 700,00</b>		<b>67 392,00</b>

Budget Primitif 2014 : Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 292 642.00

Section d'investissement : (dépenses et recettes) : 105 084.00

### 2014-III-8 Acquisition d'une tondeuse autoportée

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une tondeuse autoportée pour entretenir les espaces verts de la commune, le terrain de rugby et le terrain autour de la station d'épuration.

Il présente les différents devis qu'il a reçus.

Après délibération, le conseil municipal :

-DECIDE d'acquérir une tondeuse autoportée afin d'entretenir les espaces verts de la commune

-ACCEPTTE le devis de la société SACRE MOTOCULTURE pour un montant HT de 6 475 euros.

-SOLLICITE le Conseil Général de la Haute-Garonne afin d'aider la commune à financer cette dépense

**DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2014**

**Présents :** MM CLUZET Alain, BOUSSAROT Jérôme, SAURIN Jacques, MOULET Jean-Louis, VIVIAN Sonia, MOUREAU Marie-Claude, CARLESSO Serge, CHAUBET Bernard, TIAR Denis, LACOURT André, SIMORRE Silvana

**Absent excusé**

**Secrétaire de séance :** MOUREAU Marie-Claude

**Délibérations prises**

- 2014-III-1 Indemnités Maire-Adjoint
- 2014-III-2 Election délégués SDEHG
- 2014-III-3 Election délégués SMEA
- 2014-III-4 Election délégués Syndicat des Eaux
- 2014-III-5 Election délégués Syndicat Val de Save
- 2014-III-6 Délégations données au Maire
- 2014-III-7 Vote du taux des taxes et vote du budget
- 2014-III-8 Acquisition d'une tondeuse autoportée

Alain CLUZET	André LACOURT
Jérôme BOUSSAROT	Denis TIAR
Jacques SAURIN	Bernard CHAUBET
Jean-Louis MOULET	Silvana SIMORRE
Serge CARLESSO	Marie-Claude MOUREAU

<b>Sonia VIVIAN</b>	
---------------------	--